



Val-de-Ruz

Informations officielles

Édition du 16 janvier 2025

Éditorial

L'heure de la rentrée



Chaque année, le rituel de la rentrée nous remet le pied à l'étrier.

Après une fin d'année trop souvent passée à courir après les derniers délais impératifs, une période de fêtes peut-être reposante et sans doute distrayante, nous voici face à douze nouveaux mois pleins de promesses.

C'est le moment de prendre en main les résolutions de Nouvel-An et de se re-trousser les manches. Pour la Commune de Val-de-Ruz, il s'agit de concrétiser le budget adopté en décembre. Un budget n'est pas comme la liste du Père Noël: avec cette dernière, on se réjouit lorsque l'un ou l'autre des vœux se réalise. Le budget, au contraire, engage le Conseil communal à mettre en œuvre ce que le Conseil général a adopté.

Les perspectives positives du budget 2025 offrent une occasion rare de faire la part belle aux investissements communaux, si nécessaires à notre avenir. Certaines réalisations promettent d'être très visibles et très symboliques pour toute la région. Citons le toboggan de la piscine d'Engollon, la fin de la rénovation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes ou encore, à Cernier, le hangar à copeaux pour le chauffage à distance.

D'autres dépenses sont beaucoup moins spectaculaires, mais pas moins importantes pour autant. La nécessité de l'entretien lourd des réseaux d'eau potable et d'épuration est incontestable. Les études et la réalisation de mesures contre les inondations, l'assainissement énergétique des bâtiments, le lancement des travaux d'extension du collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane: ce ne sont là que quelques exemples de travaux plus discrets destinés aux générations futures.

Dès lors, dans la sérénité de l'année qui débute et avec l'attention et la détermination que méritent les enjeux de notre temps, les services et le personnel communal s'investissent pour faire de 2025 une réussite.

Au quotidien, la qualité du travail au service de la population reste centrale, du déneigement à l'entretien des routes, de l'école à l'accueil parascolaire, de la sécurité publique au service de défense incendie, des guichets de l'état civil à ceux des services sociaux, sans oublier tant d'autres missions communales.

Entamons l'année nouvelle avec confiance, dans le but d'œuvrer au bien commun et à la satisfaction des habitantes et habitants de Val-de-Ruz.

Roby Tschopp, conseiller communal

Conseil général

Lors de sa séance du 16 décembre 2024, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Décision
Budget 2025: accepté avec amendement, y compris le pourcentage de participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages, pour l'année 2025 et l'alimentation de la réserve de «Préfinancement Collège du Lynx Les Geneveys-sur-Coffrane»	À l'unanimité
Plan financier et des tâches (PFT) 2026-2028: pris en considération	À l'unanimité
Demande d'un crédit-cadre de CHF 725'000 sur quatre ans (2025-2028) pour le renouvellement du parc véhicules et engins communaux: acceptée	À l'unanimité
Réponse à la motion M24.003 «Réinstaurer les classes de formation spéciale»: classement accepté	À l'unanimité
Proposition PR24.001 «Parlons Mobilité: pour l'intégration du thème de la mobilité à la Commission du développement territorial et durable»: prise en considération	À l'unanimité

Les rapports figurent sur le site internet communal. Il a en outre été donné réponse à deux questions.

Abonnez-vous

La boîte aux lettres n'est pas le seul vecteur de communication des informations officielles communales publiées dans ce journal.

Les publications éditées sur cette page sont également disponibles en version informatique pour les adeptes des écrans. Trois solutions s'offrent aux personnes intéressées:

- **l'application NEMO News:** disponible pour tous les smartphones, elle est téléchargeable gratuitement et diffuse, en sus des articles publiés ici, les alertes neige, les coupures d'eau et autres communications communales importantes. Le paramétrage personnalisé des notifications permet d'être informé en tout temps;
- **l'infolettre communale:** envoyée par courriel aux abonnés le même jour que la distribution de ce journal, elle relate toutes les informations communales publiées. L'inscription s'effectue sur le site internet communal, rubrique «Administration communale/Infolettre»;
- **le site internet communal:** adapté à tous les écrans (smartphones, tablettes, etc.), www.val-de-ruz.ch liste les dernières communications dans la rubrique «Actualités», identifiable sur la page d'accueil. Il est possible de s'abonner au flux RSS.



Photo:@les_photos_de.lulu.

Le PAL, quoi de neuf?

Le PAL – plan d'aménagement local – définit ce qu'il est permis de construire sur le territoire communal. Celui de Val-de-Ruz a été voté le 29 avril 2024 par le Conseil général.

Combien de temps doit durer le PAL?

La durée de vie prévisible d'un PAL est d'environ 15 ans. Telle est la période estimée adéquate par la Confédération pour anticiper l'évolution des constructions au sein d'une commune. Dans l'idée d'utiliser le territoire de manière aussi efficace que possible, le PAL idéal devrait être entièrement construit au bout de ces 15 ans. Ce sera alors le moment d'évaluer les nouveaux besoins en zones à bâtir, en fonction de l'évolution de la population et des activités économiques.

Si les PAL successifs doivent par la force des choses présenter une certaine continuité, il n'existe aucune garantie ni aucun droit, pour un terrain à bâtir non construit, de conserver son statut à long terme.

L'analyse d'un nouveau PAL est un travail de profondeur. Les réflexions datant de 15 ans ne sont alors plus forcément adaptées aux nouveaux objectifs communaux, ni à la nouvelle réalité du terrain. Pour les propriétaires, un changement de PAL peut donc amener des surprises; il convient par conséquent de prévoir assez tôt la prochaine échéance et de s'y préparer de manière adéquate.

Le service du développement territorial renseigne à amenagement.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 21.

Offres d'emploi

La Commune recherche:

- 1 éducateur de l'enfance en accueil parascolaire (F/H) à 65%, du 13 janvier au 16 mai 2025. Lieux de travail: Les Geneveys-sur-Coffrane et Vilars;
- 1 collaborateur administratif (F/H) à 90% pour le service des bâtiments et de l'énergie, de suite ou à convenir. Lieu de travail: Cernier.

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés par courrier électronique à l'adresse rh.val-de-ruz@ne.ch. L'administration des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31.

Davantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Offres d'emploi».

Anniversaires et jubilés

Fêtent en ce mois de janvier 2025:

Noces d'or (50 ans)

- Grisel Elisabeth et Paul-André, à Montmollin;
- Robert Rosa-Maria et Jacques, aux Hauts-Geneveys;
- Tripet Jocelyne et Renaud, à Cernier.

90 ans

- Dängeli Frédy, à Fontaines;
- Huguenin Charles, aux Geneveys-sur-Coffrane;
- Pharisa Ida, à Fontaines.



Votation

Le dimanche 9 février 2025 se déroulera une votation fédérale portant sur l'objet suivant:

- initiative populaire du 21 février 2023 «Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale)».

Les possibilités offertes au citoyen pour l'exercice du droit de vote sont:

- jusqu'à jeudi 6 février, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres, par correspondance en courrier A;
- jusqu'à dimanche 9 février, à 10h00, en déposant l'enveloppe à Cernier, rue de l'Épervier 6, dans l'urne communale située sous la marquise, relevée régulièrement;
- dimanche 9 février, de 10h00 à midi, en personne au bureau de vote à Cernier, rue de l'Épervier 6;
- dimanche 9 février, jusqu'à 11h00, au domicile sur demande préalable, pour les personnes malades ou handicapées.

Le contrôle des habitants renseigne volontiers au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.



@commune_de_val_de_ruz

<https://ch.linkedin.in/company/val-de-ruz>

Inscriptions à l'accueil parascolaire

La période d'inscriptions dans les structures d'accueil parascolaire communales pour l'année scolaire 2025-2026 s'étend du **10 février au 3 mars 2025**.

Cela concerne:

- Au Pays du Moulin à Montmollin;
- La Bornicantine à Fontainemelon;
- La Fontaine Enchantée à Fontaines;
- Le Côtillon à Vilars;
- Le PasSage à Cernier;
- Les Charbonnières aux Hauts-Geneveys;
- Para'Chouette aux Geneveys-sur-Coffrane;
- Les Tables de midi à Cernier.

Différentes structures d'accueil parascolaire privées subventionnées offrent aussi des places dans les villages de Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane et Dombresson. Les contacts avec ces institutions doivent être pris directement, le délai d'inscription est identique que celui des structures communales.

Toutes les informations ou documents nécessaires sont disponibles sur le site internet communal. Le service de l'accueil pré et parascolaire renseigne à pre-parascolaire.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 34.

Proclamations

Le Conseil communal a proclamé élus conseiller général:

- M. Julien Petese (PLR) en remplacement de M. Alexandre Jeanjaquet, démissionnaire;

ainsi que membres suppléants du Conseil général:

- M. Pascal Magnin (PLR) en remplacement de M. David Gerber, démissionnaire;
- M. Stephan Maquet (PLR) en remplacement de M. Julien Petese.

Lecture publique

Les rencontres «Né pour Lire» auront lieu de 09h00 à 10h00, pour le premier semestre 2025, les:

- vendredis: 17 janvier, 14 mars et 16 mai;
- mercredis: 12 février, 9 avril et 11 juin.

Ces moments d'échange sont destinés aux enfants jusqu'à 5 ans. Plus d'informations sur www.nepourlire.ch.

Aux sports d'hiver avec Mobility?

Si l'offre de transports publics ne suffit pas, l'utilisation d'une voiture peut s'avérer pratique pour se rendre aux sports d'hiver. Quoi de mieux dans ce cas qu'un break hybride? C'est précisément ce véhicule que propose la coopérative d'autopartage Mobility à la gare des Geneveys-sur-Coffrane: une solution flexible, à portée de clic.

L'offre pour la population vaudruzienne est par ailleurs complétée par un véhicule à Cernier et deux à Montézlillon.

Informations et réservation sous www.mobility.ch.

Ça watt, ou bien?

Puissance ou énergie?

La puissance, c'est le cheval qui tire la charrue, tandis que l'énergie, c'est le foin qu'il consomme pour accomplir ce travail. Sans énergie, pas de puissance, mais c'est la puissance qui détermine à quelle vitesse le travail est effectué.

Un hectare de foin sec fauché au Val-de-Ruz a emmagasiné en moyenne 18 MWh.

Pour égaler l'énergie annuelle estimée de 80 GWh produite par nos deux futurs parcs éoliens, il faudrait un champ de 4'407 hectares de foin. À titre de comparaison, la surface agricole utile à Val-de-Ruz s'étend sur 5'102 hectares.

Une installation solaire photovoltaïque de 1'000 W, bien placée au Val-de-Ruz, reçoit environ 1'000 heures de soleil «utile» par an. Ces heures permettent de produire 1'000 kWh d'électricité. Par exemple, l'installation communale de la rue du Centre 7-9 à Fontainemelon produira 75'000 kWh par an.

Terminologie

Le kilowattheure (kWh) est une unité d'énergie. C'est la quantité totale d'énergie que l'appareil utilise quand il fonctionne pendant un certain temps. Si un aspirateur d'une puissance d'un kW reste allumé pendant une heure, il aura utilisé un kWh d'énergie.

Un kilowatt (kW) est une unité de puissance. La puissance, c'est la «vitesse» à laquelle un dispositif consomme ou produit de l'énergie.



- 1 GWh = 1'000 MWh
- 1 MWh = 1'000 kWh
- 1 kWh = 1'000 Wh
- 1 kWh = 3'600 kJ (kilojoules)
- 1 kWh = 860 kCal (kilocalorie)
- 1 kWh ≈ 0.1 litre de diesel ou de mazout



Ensemble, agissons pour un avenir durable